

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'AMANCEY, le 14 avril 2017 à 20h30, après convocation légale du 6 avril 2017, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Laurent VOISIN (procuration à Françoise BOURLIER), Annie PETITCOLIN (procuration à Chantal BURLA).

Secrétaire de séance : Jean-Louis MOUROT.

-I- TRAVAUX CENTRE DE GESTION

A la demande de l'entreprise CER France le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la dépense correspondant à la pose de 2 volets sur les fenêtres de la salle de réunion, ceci pour sécuriser le bâtiment et protéger du soleil en cas d'utilisation du vidéoprojecteur.

Montant des devis : 1 180.00 € HT auquel il convient d'ajouter les travaux de pose d'arrivées électriques pour 188 € HT.

Mme Chantal BURLA ne participe ni au débat, ni au vote.

-II- RECLAMATION CHARGES LOCATIVES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Anaïs PELLETRAT DE BORDE faisant part de son étonnement quant aux charges de chauffage du logement qu'elle occupe au 13 rue de l'Eglise.

Elle indique qu'elle a subi des surconsommations du fait des travaux réalisés au rez-de-chaussée mais aussi par rapport aux différentes pannes de chauffage collectif. Elle s'étonne également du montant de la part fixe qui ne tient pas compte des surfaces des logements.

M. le Maire indique que ces réclamations sont fondées. C'est pourquoi, il est proposé de réduire le montant des charges de chauffage s'élevant à 1 189.56 € de 300 €.

Un contrôle des compteurs de calories sera réalisé par les employés communaux.

-III- FEUX D'ARTIFICE

M. le Maire présente le devis de la Sté PYRAGRIC correspondant au tir de feux d'artifice du 14 juillet 2017 à hauteur de 3 000 €.

Validé à l'unanimité.

-IV- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Lors de la séance du 8 novembre, il avait été décidé d'allouer la somme de 200 € à chaque agent recenseur en supplément de la dotation de l'Etat pour effectuer le recensement. Le Conseil Municipal émet également un avis favorable pour que leur soient remboursés les frais de déplacement occasionnés pour leur formation.

-V- COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2016, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2016

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celle relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Voté par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

-VI- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal procède conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un président de séance afin de procéder au vote du compte administratif. M. Jean-Michel BOURGON, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu président de séance.

● **BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	425 478.43	Dépenses	792 034.18
Recettes	775 709.12	Recettes	558 752.74
Excédent	350 230.69	Déficit	233 281.44

● **BUDGET SERVICE DE L'EAU**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	23 709.94	Dépenses	9 242.53
Recettes	25 513.25	Recettes	30 158.78
Excédent	1 803.31	Excédent	20 916.25

● **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 167.04	Dépenses	8 178.99
Recette	6 104.23	Recettes	9 167.04
Déficit	3 062.81	Excédent	988.06

● **BUDGET BOIS**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	69 190.53	Dépenses	123 959.90
Recette	89 279.60	Recettes	122 658.90
Excédent	20 089.07	Déficit	1 301.00

● **SERVICE LOTISSEMENT « Chenevières du Prés Gras »**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	173 133.99	Dépenses	759 858.18
Recettes	163 989.15	Recettes	713 422.20
Déficit	9 144.84	Déficit	46 435.98

● **SERVICE LOTISSEMENT ZI**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	147 259.51	Dépenses	48 496.73
Recettes	74 747.43	Recettes	127 024.65
Déficit	72 512.08	Excédent	78 527.92

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Philippe MARECHAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4/ arrête les résultats définitifs tels que figurant au document original par comme suit :

	Budget Général	Budget Eau	Budget Asst	Budget Bois	Chenevières du Prés Gras	Z I
Pour	14	14	14	14	14	14
Contre	0	0	0	0	0	0
Abstentions	0	0	0	0	0	0

-VII- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

● **BUDGET GENERAL**

Résultat d'investissement 2016	C/001	-	233 281.44 €
Restes à réaliser (dépenses)			0.00 €
Restes à réaliser (recettes)			0.00 €
Résultat de fonctionnement 2016		+	350 230.69 €
Affectation au déficit d'investissement	C/1068		233 281.44 €
Report de fonctionnement	C/002	+	116 949.25 €

● **SERVICE EAU**

Résultat d'investissement 2016	C/001	+	20 916.25 €
Restes à réaliser			0.00 €
Résultat de fonctionnement 2016		+	1 803.31 €
Affectation au déficit d'investissement	C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement	C/002	+	1 803.31 €

● **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Résultat d'investissement 2016	C/001	+	988.05 €
Restes à réaliser			0.00 €
Résultat de fonctionnement 2016		-	3 062.81 €
Affectation au déficit d'investissement	C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement	C/002	-	3 062.81 €

● **SERVICE BOIS**

Résultat d'investissement 2016	C/001	-	1 301.00 €
Restes à réaliser			0.00 €
Résultat de fonctionnement 2016		+	20 089.07 €
Affectation au déficit d'investissement	C/1068		1 301.00 €
Report de fonctionnement	C/002	+	18 788.07 €

● **SERVICE LOTISSEMENT « Chenevières du Prés Gras »**

Résultat d'investissement 2016	C/001	+	78 527.92 €
Restes à réaliser			0.00 €
Résultat de fonctionnement 2016		-	72 512.08 €
Affectation au déficit d'investissement	C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement	C/002	-	72 512.08 €

● **SERVICE LOTISSEMENT INDUSTRIEL**

Résultat d'investissement 2016	C/001	-	46 435.98 €
Restes à réaliser			0.00 €
Résultat de fonctionnement 2016		-	9 144.84 €
Affectation au déficit d'investissement	C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement	C/002	-	9 144.84 €

-VIII- BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Maire présente le BP 2016

● **BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	538 696.98	Dépenses	783 274.44
Recettes	684 758.17	Recettes	783 274.44

● **BUDGET SERVICE DE L'EAU**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	27 687.43	Dépenses	22 817.60
Recettes	27 687.43	Recettes	30 503.68

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant de la taxe communale.

● **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	12 929.85	Dépenses	24 903.01
Recette	13 113.01	Recettes	25 155.10

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant de la taxe communale.

● **SERVICE BOIS (chiffres HT)**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	84 861.00	Dépenses	1 801.00
Recettes	86 589.07	Recettes	1 801.00

● **SERVICE LOTISSEMENT « Chenevières du Prés Gras » (chiffres HT)**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	520 791.82	Dépenses	514 646.98
Recettes	528 311.00	Recettes	514 646.98

● **SERVICE LOTISSEMENT INDUSTRIEL (chiffres HT)**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	130 000.00	Dépenses	78 527.92
Recettes	130 000.00	Recettes	78 527.92

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le BP 2017 et ses budgets annexes, les adopte de la façon suivante :

	Budget Général	Budget Eau	Budget Asst	Budget Bois	Budget Chenevières	Budget ZI
Pour	15	15	15	15	15	15
Contre	0	0	0	0	0	0
Abstentions	0	0	0	0	0	0

-V- VOTE DES TAUX

Le CM, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales pour l'année 2017 soit :

Taxe d'habitation	11.64 %
Taxe Foncier bâti	7.67 %
Taxe Foncier non bâti	13.83 %
CFE	15.09 %

-IX- ADHESION CAUE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2017. Le montant de la cotisation s'élève à 120 €. Validé à l'unanimité.

-X- ACHATS

REFRIGERATEUR

De manière à remplacer le réfrigérateur de la salle Daniel Grand, M. le Maire présente un devis de la Sté VAMDA pour un montant de 429.99 €.
Validé à l'unanimité.

MOTOCULTEUR

Le CM donne son accord pour acheter à M. Pierre RIBARD un motoculteur de marque Honda pour un montant de 400 €.
Celui-ci est utilisé par les agents communaux depuis plusieurs années. Cet achat régularise la situation.

TONDEUSE + REMORQUE

M. Gaëtan MILLE présente le matériel de tonte choisi en accord avec les employés communaux ainsi que sa remorque de transport pour un coût de 9 861.25 € HT.
Suite à cette présentation, le CM valide la commande auprès de la Sté CRM.

DEFIBRILATEUR

Le CM donne son accord pour l'achat d'un défibrillateur qui sera installé sur la façade de la Mairie pour un montant de 2 143.00 € HT. Il est entendu qu'un devis concernant le raccordement électrique sera nécessaire. Validé à l'unanimité.

-XI- DROIT DE PREEMPTION

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant les parcelles cadastrées section ZM n°77 et AB 123.

-XII- MISE A DISPOSITION DE M. FRANCOIS MARGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de moyens administratifs/techniques du SIVU-RPI, de la CCALL et du SIAAF ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'AMANCEY :

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le SIVU-RPI, la CCALL et le SIAAF, une convention de mise à disposition de **M. François MARGUET** en contrat à durée déterminée avec la commune d'AMANCEY auprès du SIVU-RPI de la CCALL et du SIAAF, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune d'AMANCEY.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SIVU-RPI, la CCALL et le SIAAF.

Validé à l'unanimité.

-XIII- VENTE BATIMENT PERCEPTION

Lors de la séance précédente, il avait été décidé de mettre en vente le bâtiment de la Perception au prix de 180 000 € avec une priorité au locataire actuel.

M. le Maire donne lecture du courrier de réponse de M. et Me PICHETTI qui font une offre à 150 000 €.

Suite à cette proposition et après débat, le CM décide d'entrer en négociation et charge M. le Maire de refaire une proposition à 160 000 €.

-XIV- QUESTIONS DIVERSES

FETE PATRONALE

Suite à la réunion du 8 mars dernier, un comité des fêtes se met en place sur la commune. De manière à aider cette structure, le CM décide de lui attribuer le bal de la fête.

L'assemblée décide également de lui verser la somme de 1 000 € de manière à créer un fonds de trésorerie indispensable au démarrage de la structure.

Sur cette somme, 400 € sont considérés comme subvention envers une association qui s'investit dans l'animation du village et 600 € seront remboursés à la commune.

Validé à l'unanimité.

SUBVENTIONS

Tennis club : 200 € dans le cadre de l'organisation du vide grenier. De plus, pour cette édition, le tennis club a décidé d'y associer une foire locale. Celle-ci regroupera de nombreux producteurs et artisans locaux. La commune est sollicitée pour une participation à l'achat des calicots annonçant l'évènement. Un accord est donné pour une participation à hauteur de 50%. La commune devra valider le bon à tirer avant fabrication.

SERVITUDE DE PASSAGE

Afin d'enfouir le réseau électrique aux abords du cimetière, il est nécessaire de valider une convention de passage nécessaire à ces travaux. Suite à la présentation des plans, le CM accepte cette convention de passage et autorise M. le Maire à la signer.

POUR INFORMATION

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Loue Lison ayant pour objet la mise en place d'un contrat de ruralité au niveau intercommunal pour la période 2017-2020.

Ce contrat permet de dégager des financements sur les projets d'investissement des collectivités du territoire, inscrits dans les enjeux identifiés à l'échelle Loue Lison, à savoir :

- Cohésion sociale
- Accès aux services et aux soins
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique

Les projets retenus pourraient bénéficier du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Dans ce cadre, M. le Maire invite le CM à réfléchir sur des projets communaux qui pourraient entrer dans ce dispositif.

Après débat, l'assemblée propose que le projet de réhabilitation de la Mairie soit inscrit dans ce programme à travers les thèmes : accès aux services (délocalisation du secrétariat de mairie) et transition écologique (bâtiment BBC).

M. le Maire est chargé de faire remonter ce projet au niveau intercommunal.

PLANNING ELECTIONS PRESIDENTIELLES

SCRUTIN DU 23 AVRIL 2017 - 1^{ER} TOUR

et

SCRUTIN DU 7 MAI 2017 - 2ND TOUR

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESSEUR 1	ASSESSEUR 2
8h00 - 10h15	Philippe MARECHAL	Jean-Louis MOUROT	Claude CUCHE
10h15 - 12h30	Eric LOUVAT	Gaëtan PELLETRAT DE BORDE	Chantal BURLA
12h30 - 14h45	Jean-Michel BOURGON	Pierre RIBARD	Gérard PARNET
14h45 - 17h00	Gaëtan MILLE	Annie PETITCOLIN	Laurent VOISIN
17h00 – 19h00	Françoise BOURLIER	Céline ORDINAIRE	Grégory GRAND

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Affiché le 22 avril 2017.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY